

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 4 août 2021. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie et Monique Gravel et Cajetan Guay et Gilles Gaudreault sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse.

**1. CONSTATATION DU QUORUM.**

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19 h 06.

**2021-09-01**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2021;
4. Approbation des comptes à payer ; (119 195,07 \$);
5. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement No 361 décrétant un emprunt de 1 079 340 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la TECQ ; (point reporté)
6. Adoption du règlement 359 fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation;
7. Adoption du règlement 360 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$ ;
8. Résolution visant l'inspection et la caractérisation d'un lot de 200 installations septiques en milieux isolés réparties sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
9. Entériner la signature de l'entente entre les propriétaires de l'immeuble dont le numéro matricule est le 1982-72-7815-0-000-0000 et la Municipalité visant une servitude en faveur de la Municipalité;
10. Autorisation pour une demande de carte de crédit de Petro-Canada;

- 11.** Formation ADMQ – Autorisation à la directrice générale de s’inscrire à la formation du 9 et 10 septembre 2021 (frais de déplacement seulement) ;
- 12.** Résolution pour adresser une demande d’autorisation auprès du MTQ pour l’affichage de la Halte routière;
- 13.** Travaux de voirie 2021 - Travaux relatifs à la subvention obtenue dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL)– Volet entretien des routes locales (ERL) -au montant de 18 416 \$ - Dossier 2021-150-03-0373 – Acceptation des travaux à effectuer sur le Chemin du pied des Monts ;
- 14.** Travaux de voirie 2021 - Travaux relatifs à la subvention obtenue dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Projets particuliers d’amélioration d’envergure ou supramunicipaux (PPA\_ES) – au montant de 9 456,66 \$ somme restante au Dossier PPA-ES2019-00029038-1-15030(3) -2019-12-19-4 – Acceptation des travaux à effectuer sur le chemin Trudel ;
- 15.** Travaux de voirie 2021 - Travaux relatifs à la subvention obtenue dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – volet Projets particuliers d’amélioration d’envergure ou supramunicipaux (PPA\_ES) – au montant de 10 000 \$ (premier versement) - Dossier – PPA-ES2021-00030705-1-15030 (3) – 2021-04-20-50 - Acceptation des travaux à effectuer sur le rang Thomas ;
- 16.** Entériner le lancement de l’appel d’offres 15030-00020 visant les travaux de voiries 2021;
- 17.** Travaux de voiries 2021 – Devis 15030-0020- Acceptation de la soumission de DA-RE-L. Excavation Inc. au montant de 32 065 \$ plus taxes ;
- 18.** Base de plein air du Lac Nairne – Adoption d’un rabais de 20 % en basse saison pour les séjours de courte durée ;
- 19.** Pavillon d’accueil de la Base de plein air du Lac Nairne – Autorisation pour le lancement d’un appel d’offres visant la construction d’un Pavillon d’accueil à la Base de plein air du lac Nairne – Devis 15030-00021;
- 20.** Acceptation de l’offre de services professionnels de La Boîte d’urbanisme pour procéder à la modification des règlements d’urbanisme visant deux cas (culturel et récréatif-événementiel);
- 21.** Autorisation pour le passage des tuyaux de raccordement sous le chemin du Repos pour rejoindre une station de pompage au champ d’épuration de Monsieur Guy-Raymond Savard et Monsieur Alain Bergeron ;
- 22.** Autorisation pour déposer une demande auprès du ministère de la Justice visant la nomination de madame Isabelle Simard, à titre de Commissaire à l’assermentation (59,50 \$ plus taxes) ;
- 23.** Autorisation pour procéder à l’achat d’un habit de combat- soumission SC20007897 de Boivin & Gauvin (2 050 \$ avant taxes) ;

24. Autorisation pour procéder à l'achat d'une paire de bottes Fire Eagle Air – soumission SC20008048 de Boivin & Gauvin (520 \$ avant taxes);
25. Autorisation pour procéder à la signature du contrat d'abonnement annuel au Semainier paroissial (220 \$ avant taxes);
26. Commandites
  - a. Fondation Prévention Suicide Charlevoix (50 \$);
  - b. Société canadienne du cancer (50 \$)
27. Correspondance :
28. Divers :
  - a) Interdiction d'arrosage;
  - b) Halte de Menaud;
  - c) Radio amateur;
  - d) Constat d'infraction VTT
29. Suivi des dossiers par les membres du Conseil;
30. Période de questions
31. Levée de la séance.

**2021-09-02**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021.**

Sur proposition de Monsieur Marco et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021.

**2021-09-03**

**4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.**

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de juillet 2021 au montant cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-quinze dollars et sept cents (119 195,07 \$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

**5. POINT REPORTÉ**

**2021-09-04**

**6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 359 FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉMENTAIRE AU DROIT DE MUTATION**

**ATTENDU QUE** les dispositions de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., c.D-15.1) à l'effet que toute municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et

où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert ;

**ATTENDU QUE** les frais reliés aux opérations de transfert du droit de propriété au niveau du rôle d'évaluation et des activités financières;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge équitable de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les droits sur les droits de mutations immobilières (L.R.Q., c. D-15. 1, art. 20.1 à 20.10) ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 août 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance soit le 4 août 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil adopte règlement numéro 359, intitulé *Règlement 359 fixant un droit supplétif au droit de mutation.*

**2021-09-05**

**7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 360 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$**

**ATTENDU QUE** l'article 2 de la Loi concernant les droits de mutations immobilières, R.L.R.Q. c. D-15.1 indique qu'une municipalité peut, par règlement, fixer un taux supérieur à celui prévu à cet article, et ce, pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 août 2021 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé à cette même séance soit le 4 août 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil adopte règlement numéro 360, intitulé *Règlement 360 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$*

**2021-09-06**

**8. RÉSOLUTION VISANT L'INSPECTION ET LA CARACTÉRISATION D'UN LOT DE 200 INSTALLATIONS SEPTIQUES EN MILIEUX ISOLÉS RÉPARTIES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Baie-Sainte-Catherine, Clermont, Notre-Dame-des-Monts, La Malbaie, Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Irénée et Saint-Siméon désirent présenter un projet d'inspection et de caractérisation d'un lot de 200 installations septiques en milieux isolés réparties sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs s'engage à participer au projet d'inspection et de caractérisation d'un lot de 200 installations septiques en milieux isolés réparties sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et à assumer une partie des coûts;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs nomme la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est organisme responsable du projet.

**2021-09-07**

**9. ENTÉRINER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LES PROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE DONT LE NUMÉRO MATRICULE EST LE 1982-72-7815—000-0000 ET LA MUNICIPALITÉ VISANT UNE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QU'**en raison d'une situation exceptionnelle la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a dû intervenir rapidement pour procéder à des travaux de canalisation d'eau impliquant l'immeuble portant le numéro matricule 1982-72-7815-000-0000 ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale sous autorisation de Madame la Mairesse, Claire Gagnon, a signé au nom de la Municipalité ladite entente le 6 août 2021;

**ATTENDU QUE** les propriétaires dudit immeuble ont signé l'entente en date du 6 août 2021;

**ATTENDU QUE** ladite entente doit être entérinée par le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil municipal entérine l'entente signée le 6 août 2021 par la directrice générale de la municipalité visant une servitude en faveur de la Municipalité.

**2021-09-08**

**10. AUTORISATION POUR UNE DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT DE PETRO-CANADA**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a été avisée du non-renouvellement du regroupement d'achats « Gestionnaire de carte de crédit (essence) » du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) auquel la municipalité est partie prenante;

**ATTENDU QUE** le regroupement prendra fin à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de trouver procéder à une demande de carte de crédit de Petro-Canada pour l'achat d'essence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à déposer pour la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs une demande de carte de crédit auprès de Petro-Canada pour l'achat d'essence.

**2021-09-09**

**11. FORMATION ADMQ – AUTORISATION À DIRECTRICE GÉNÉRALE DE S'INSCRIRE À LA FORMATION DU 9 ET 10 SEPTEMBRE 2021 (frais de déplacement seulement)**

**ATTENDU QUE** l'ADMQ rend disponible pour les directions générales une formation ABD/DG le 9 et 10 septembre 2021 dont les frais d'inscription et d'hébergement sont gratuits;

**ATTENDU QUE** la directrice générale désire participer à la formation si son horaire de travail le lui permet;

**ATTENDU QUE** les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à procéder à son inscription pour participer à la formation ABD/DG dispensée par l'ADMQ le 9 et 10 septembre 2021;

**QUE** le conseil autorise le paiement des frais de déplacement de la directrice générale pour cette formation.

**2021-09-10**

**12. RÉOLUTION POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MTQ POUR L'AFFICHAGE DE LA HALTE ROUTIÈRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est l'une des municipalités participantes au projet d'implantation de haltes routières mettant en valeur la route des montagnes;

**ATTENDU QUE** la halte routière de Saint-Aimé-des-Lacs doit faire l'objet de panneaux d'affichage annonçant la localisation de celle-ci;

**ATTENDU QUE** cet affichage est à la charge du MTQ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu que la directrice générale adresse une demande auprès du MTQ pour l'implantation de panneaux d'affichage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à déposer une demande d'autorisation auprès du MTQ pour l'implantation de panneaux d'affichage indiquant la Halte routière projetée.

#### **2021-09-11**

- 13. TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – TRAVAUX RELATIFS À LA SUBVENTION OBTENUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) – AU MONTANT DE 18 416 \$ - DOSSIER 2021-150-03-0373 – ACCEPTATION DES TRAVAUX À EFFECTUER SUR LE CHEMIN DU PIED DES MONTS**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports accorde à la municipalité une subvention de 18 416 \$, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- volet entretien des routes locales (ERL) pour les travaux d'amélioration des chemins;

**ATTENDU QUE** les travaux à être exécutés sont :

- L'achat et la pose de 80 tonnes de EB-10-C Pg 58-34 (travaux d'asphalte).

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les travaux ci-dessus mentionnés, et ce, pour un montant d'environ 18 416 \$ pour la subvention accordée dossier 2021-150-03-0373.

#### **2021-09-12**

- 14. TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – TRAVAUX RELATIFS À LA SUBVENTION OBTENUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) – AU MONTANT DE 9 456,66 \$ SOMME RESTANTE AU DOSSIER PPA-ES2019-00029038-1-15030 (3) – 2019-12-19-4 – ACCEPTATION DES TRAVAUX À EFFECTUER SUR LE CHEMIN TRUDEL**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports accorde à la municipalité une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-Volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – au montant de 9 456,66 \$ somme restante au dossier PPA-ES2019-00029038-1-5030(3) -2019-12-19-4 pour des travaux d'amélioration des chemins;

**ATTENDU QUE** les travaux à être exécutés sont :

- L'achat et la pose de gravier (455 tonnes de 0 ¾) sur le chemin Trudel.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les travaux ci-dessus mentionnés, et ce, pour un montant d'environ 9 456,66 \$ pour la subvention accordée dossier PPA-ES2019-00029038-1-5030(3) -2019-12-19-4.

**2021-09-13**

**15. TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – TRAVAUX RELATIS À LA SUBVENTION OBTENUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) – AU MONTANT DE 10 000 \$ (premier versement) - DOSSIER PPA-ES2021-00030705-1-15030 (3) –2021-04-20-50 – ACCEPTATION DES TRAVAUX À EFFECTUER SUR LE RANG THOMAS**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports accorde à la municipalité une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-Volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – au montant de 10 000 \$ premier versement au dossier PPA-ES2021-00030705-1-15030 (3) – 2021-04-20-50 pour des travaux d'amélioration des chemins;

**ATTENDU QUE** les travaux à être exécutés sont :

- L'achat et la pose de gravier (550 tonnes de 0 ¾) sur le rang Thomas.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les travaux ci-dessus mentionnés, et ce, pour un montant d'environ 10 000 \$ pour la subvention accordée dossier PPA- ES2021-00030705-1-15030 (3) – 2021-04-20-50.

**2021-09-14**

**16. ENTÉRINER LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES 15030-00020 VISANT LES TRAVAUX DE VOIRIES 2021.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire procéder aux travaux de voirie 2021 suite aux aides financières obtenues du MTQ dans le cadre des programmes ERL et PPA-ES;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a procédé au lancement d'un appel d'offres sur invitation (No 15030-00020) le 13 août 2021 visant les travaux identifiés sur le chemin du Pied-des-Monts, rang Thomas et chemin Trudel;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil entérine le lancement de l'appel d'offres (no 15030-00020) du 13 août 2021 visant l'exécution des travaux de voiries 2021 précédemment cités.

**2021-09-15**

**17. TRAVAUX DE VOIRIES 2021 – DEVIS 15030-00020 – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION**

**ATTENDU QUE** la municipalité a lancé un appel d'offres sur invitations (devis 15030-00020) visant des travaux de voiries pour l'année 2021;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues sont les suivantes :

- EJD Construction Inc au montant de 62 194,45 \$ \$ plus taxes ;
- Da. Re. L. Excavation Inc au montant de 32 065 \$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** la plus basse soumission a été soumise par Da. Re. L. Excavation inc au montant de 32 065 \$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues dans les délais fixés;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes publiquement et que les noms des soumissionnaires ainsi que les prix ont été déclarés à haute voix lors de l'ouverture du 24 août 2021 à 11h00;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, accepte la soumission de Da. Re. L. Excavation Inc au montant de 32 065 \$ plus taxes et ce, pour l'exécution des travaux de voiries pour 2021.

**QUE** Madame Claire Gagnon, mairesse, et Madame Lise Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient mandatées à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents relatifs à ce contrat.

**2021-09-16**

**18. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – ADOPTION D'UN RABAIS DE 20 % EN BASSE SAISON POUR LES SÉJOURS DE COURTE DURÉE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a procédé à une recherche sommaire portant sur les campings de la région et leurs tarifs hors saison qu'ils offrent à leur clientèle;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire offrir également des rabais à la clientèle de passage (courte durée) fréquentant la Base de plein air du lac Nairne en basse saison soit de septembre jusqu'à la fermeture de la mi-octobre 2021;

**ATTENDU QUE** la municipalité a statué d'accorder à cette clientèle un rabais de 20 % sur le tarif régulier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le Conseil autorise d'accorder un rabais de 20% à la clientèle de passage (courte durée) séjournant à la Base de plein air du lac Nairne en basse saison soit de septembre à la mi-octobre 2021.

**2021-09-17**

**19. PAVILLON D'ACCUEIL DE LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – AUTORISATION POUR LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES VISANT LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON D'ACCUEIL À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE (15030-00021)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire procéder à des travaux visant la construction d'un pavillon d'accueil sur la Base de plein air du lac Nairne;

**ATTENDU QUE** les coûts estimés de la construction obligent la Municipalité à procéder par appel d'offres public ;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la directrice générale soit autorisée à procéder au lancement de l'appel d'offres public visant les travaux de construction d'un pavillon d'accueil à la Base de plein air du lac Nairne (Projet 6021-015) ;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les documents afférents.

**2021-09-18**

**20. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA BOÎTE D'URBANISME POUR PROCÉDER À LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME VISANT DEUX CAS (CULTUREL ET RÉCRÉATIF-ÉVÉNEMENTIEL).**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a précédé à une invitation à soumissionner auprès de deux entreprises de professionnels en urbanisme ;

**ATTENDU QUE** les deux firmes invitées ont déposé une offre de services professionnelle avant le délai prévu soit mercredi, le 1<sup>er</sup> septembre 2021;

**ATTENDU QUE** la nature des services professionnels se rapporte à des modifications des règlements d'urbanisme dont les objets concernent un volet culturel pour un premier cas et un volet récréatif et événementiel pour le second cas;

**ATTENDU QU'**au terme de l'exerce La Boîte d'urbanisme a déposé l'offre la plus avantageuse dont le montant prévoit une banque de 60 heures de

travail valable pour une année au taux de 85 \$ par heure excluant les taxes et que le montant à payer sera attribuable seulement aux heures travaillées;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu sur DIVISION (contre : Messieurs Thomas-Louis Thivierge et Monsieur Cajetan Guay) des conseillers présents :

**QUE** le conseil accepte l'offre de services de La boîte d'urbanisme au montant correspondant aux heures utilisées correspondant à un taux horaire de 85 \$ de l'heure pour un montant total ne pouvant excéder 4 950,00 \$ avant taxes.

**QUE** le conseil autorise madame la Mairesse, Claire Gagnon ainsi que la directrice générale, Lise Lapointe, à signer tous documents nécessaires au suivi du dossier.

**2021-09-19**

**21. AUTORISATION POUR LE PASSAGE DES TUYAUX DE RACCORDEMENT SOUS LE CHEMIN DU REPOS POUR REJOINDRE UNE STATION DE POMPAGE AU CHAMP D'ÉPURATION DE MONSIEUR GUY-RAYMOND SAVARD ET MONSIEUR ALAIN BERGERON**

**ATTENDU QU'**une demande de Monsieur Guy-Raymond Savard et Monsieur Alain Bergeron a été déposée auprès de l'inspecteur municipal relativement à une autorisation pour le passage de tuyaux sous le chemin du Repos;

**ATTENDU QUE** cette autorisation est pour rejoindre une station de pompage au champ d'épuration;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise le passage sous le chemin du Repos des équipements nécessaires pour le raccordement de la station de pompage au champ d'épuration de Monsieur Guy-Raymond Savard et Monsieur Alain Bergeron ;

**QUE** ceux-ci doivent remettre la chaussée dans l'état où elle était avant l'exécution des travaux.

**2021-09-20**

**22. AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE VISANT LA NOMINATION DE MADAME ISABELLE SIMARD, À TITRE DE COMMISSAIRE À L'ESSERMENTATION**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'inscription de Madame Isabelle Simard, auprès du ministère de la Justice comme Commissaire à l'assermentation au coût de 59,50 \$ plus taxes.

**2021-09-21**

**23. AUTORISATION POUR PROCÉDER À L'ACHAT D'UN HABIT DE COMBAT – SOUMISSION SC20007897 DE BOIVIN & GAUVIN**

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un habit de combat conforme à la soumission de Boivin et Gauvin (SC20007897) au montant de 2 050 \$ avant taxes transport exclu.

**2021-09-22**

**24. AUTORISATION POUR PROCÉDER À L'ACHAT D'UNE PAIRE DE BOTTES FIRE EAGLE AIR-SOUMISSION SC20008048 DE BOIVIN & GAUVIN**

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une paire de bottes conforme à la soumission de Boivin et Gauvin (SC20008048) au montant de 520 \$ avant taxes transport exclu.

**2021-09-23**

**25. AUTORISATION POUR PROCÉDER À LA SIGNATURE DU CONTRAT D'ABONNEMENT ANNUEL AU SEMAINIER PAROISSIAL**

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale de procéder à la signature du contrat d'abonnement annuel au Semainier paroissial dont le coût annuel est de 220 \$ avant taxes.

**2021-09-24**

**26. COMMANDITES**

- a) Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers présents d'octroyer une commandite de 50 \$ à la Fondation Prévention Suicide Charlevoix - tournoi de golf annuel.
- b) Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une commandite de 50 \$ à la Société canadienne du cancer.

**2021-09-25**

**27. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20h49.

**MAIRESSE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**En signant le procès-verbal du 1<sup>er</sup> septembre 2021, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées**